

Second tour de l'élection du Conseil des Etats

10 novembre 2019



L'objet du vote

Il s'agit du second tour de l'élection du Conseil des Etats.

Le Parlement suisse (Assemblée fédérale) est constitué de deux chambres : le Conseil national (Chambre basse) de 200 membres (12 pour Genève) et le Conseil des Etats (Chambre haute) de 46 membres (2 pour Genève).

Les deux conseils sont sur un pied d'égalité. En effet, tous les objets politiques doivent être soumis à l'examen et au vote du Conseil national et du Conseil des Etats.

Le premier tour de l'élection du Conseil des Etats a eu lieu le 20 octobre dernier en même temps que l'élection du Conseil national.

Par votre vote, vous contribuez à déterminer les tendances politiques qui s'exprimeront au cœur de ces institutions.

A votre service

Si mon matériel électoral n'est pas complet, si j'ai perdu ou détérioré l'un des documents ou si j'ai des questions, je peux appeler le service des votations et élections qui me renseignera sur la manière de procéder au **+41 (0) 22 546 52 00**

du lundi 28 octobre 2019 au vendredi 8 novembre 2019 entre 9h00 et 16h30

le samedi 9 novembre 2019 entre 8h00 et 12h00

le dimanche 10 novembre 2019 entre 10h00 et 12h00.

Je peux consulter le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse : www.ge.ch/elections/20191110

Second tour de l'élection du Conseil des Etats

Election au système majoritaire

Au second tour, seule **la majorité relative** est nécessaire : la ou les personnes candidate-s qui auront obtenu le plus de voix seront élue-s.

Le nombre de sièges à pourvoir n'est pas connu au moment de l'impression de la présente notice explicative. Le bulletin de vote que vous avez reçu n'est pas forcément identique à celui présenté dans cette notice à titre d'exemple.

Mon matériel de vote

Mon enveloppe blanche de transmission doit contenir :

- la présente notice explicative;
- mon matériel de vote décrit ci-après :

a. Enveloppe blanche de transmission

Elle me permettra de renvoyer mon matériel de vote dûment rempli au plus tard 3 jours avant la date du scrutin (jeudi 7 novembre 2019). Je peux également la déposer directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (25, route des Acacias) jusqu'au **samedi 9 novembre 2019 à 12h00**.

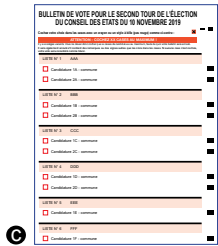


b. Carte de vote

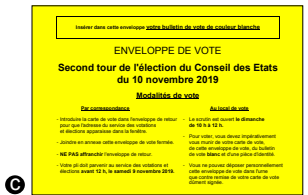
Elle certifie que j'ai bien le droit de participer à cette élection.



c. Bulletin de vote pour le second tour du Conseil des Etats

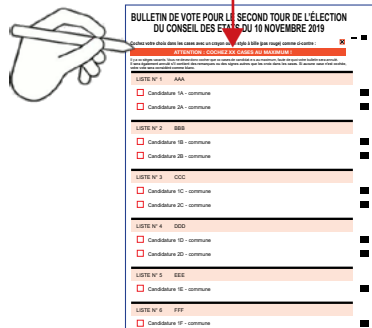


Enveloppe de vote pour le second tour du Conseil des Etats



Comment exprimer mes choix ?

Le nombre de sièges à pourvoir n'est pas connu au moment de l'impression de la présente notice explicative. Le bulletin de vote que vous avez reçu n'est pas identique à celui présenté, à titre d'exemple, ci-après.



Je dois utiliser l'unique bulletin officiel de couleur blanche.

Pour cette élection, j'ajoute à la main 1 croix (**pas en rouge**) dans la case en regard de chaque personne candidate choisie.

Attention : je ne dois pas cocher plus de cases que le nombre de sièges à pourvoir. Ce dernier figure sur le bulletin de vote. Si je dépasse ce nombre, mon vote sera **annulé**.

Je peux voter « **blanc** » pour cette élection. Pour cela, je ne coche aucune case sur le bulletin de vote.

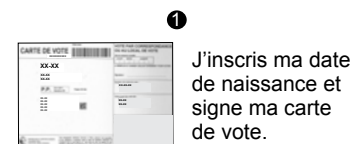
Mon vote est individuel

Je peux choisir librement les personnes candidates pour lesquelles je souhaite voter. Personne n'a le droit de me forcer à voter d'une manière ou d'une autre ; personne ne peut exiger de contrôler mon vote.

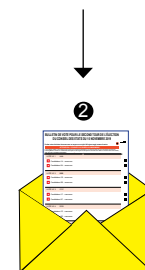
Comment puis-je voter ?

1. Je vote par correspondance

1. Je complète ma carte de vote ❶.



2. Je remplis mon bulletin de vote (voir pages 6 et 9), puis je l'insère dans l'enveloppe de vote de couleur jaune ❷, je ferme mon enveloppe de vote en collant le rabat.



3. Je glisse ma carte de vote et mon enveloppe de vote jaune dans l'enveloppe de transmission ❸, que je poste sans l'affranchir si elle est postée en Suisse.



En revanche, les Suissesses et les Suisses domicilié-e-s à l'étranger doivent l'affranchir, **même si elle est postée en Suisse**.

2. Je vote au local de vote

Je me rends personnellement au local de vote de ma commune ou de mon arrondissement électoral, le **dimanche 10 novembre 2019 entre 10h00 et 12h00**, avec **mon matériel électoral** et **une pièce d'identité**. Les adresses des locaux de vote se trouvent à la fin de cette notice explicative.



Pour que mon vote soit valable

- Seuls les bulletins officiels fournis peuvent être utilisés; les photocopies ne sont pas acceptées.
- Je dois introduire un seul bulletin par enveloppe de vote de couleur jaune.
- Le bulletin que je choisis doit être rempli uniquement à la main.
- Mon bulletin doit exprimer **clairement et distinctement** ma volonté.
- Il ne doit pas contenir des remarques ou des signes.
- Mon bulletin ne doit pas être signé ou permettre de m'identifier.



Adresses des locaux de vote

Ville de Genève

21-01 Cité-Rive

Collège Calvin,
rue Théodore-de-Bèze 2-4

21-02 Pâquis

Ecole primaire de Pâquis-
Centre, rue de Berne 50

21-03 Saint-Gervais

E.F.P. Saint-Gervais, rue
Bautte 10 / rue de la Servette

21-04 Prairie-Délices

Collège Voltaire, rue Voltaire 21

21-05 Eaux-Vives-Lac

Ecole primaire des Eaux-
Vives, rue des Eaux-Vives 84

21-06 Eaux-Vives-Frontenex

Ecole primaire du XXXI-
Décembre, rue
du 31-Décembre 63

21-07 Florissant-Malagnou

Ecole primaire des
Contamines, rue Michel-
Chauvet 22 / rue Crespin

21-08 Cluse-Roseraie

Ecole primaire de la
Roseraie, rue des Peupliers 15

21-09 Acacias

Ecole primaire Hugo-de-
Senger, rue Rodo 5

21-10 Mail-Jonction

Ecole primaire du Mail,
rue du Village-Suisse 5

21-11 Servette-Grand-Pré

Ecole primaire Geisendorf
central, rue de Lyon 56 / rue
Faller

21-12 Prieuré-Séchéron

Ecole primaire de Séchéron,
avenue de France 15

21-13 Saint-Jean

Ecole primaire de Saint-
Jean, rue de Saint-Jean 12

21-14 Les Crêts

Ecole primaire des Crêts,
chemin Colladon 1

21-15 Cropettes-Vidollet

Ecole primaire des Cropettes,
Pavillon Doré, rue Baulacre 8

21-16 Vieusseux

Ecole primaire Liotard,
rue Liotard 66

21-17 Champel

Ecole primaire des Crêts-
de-Champel, chemin des
Crêts-de-Champel 40-42

Communes

01 Aire-la-Ville

Salle du Conseil municipal,
rue du Vieux-Four 52

02 Anières

Salle communale

03 Avully

Mairie, chemin des
Tanquons 40

04 Avusy

Salle communale
de Sézegnin

05 Bardonnex

Ecole de Compesières

06 Bellevue

Parc des Aiglettes 2

07 Bernex

Rue de Bernex 313

08 Carouge

Boulevard des Promenades 24

09 Cartigny

Rue du Pré-de-la-Reine 7

10 Céligny

Salle communale

11 Chancy

Ecole, chemin de la Ruelle 10

12-01 Chêne-Bougeries-Centre

Route de Chêne 149

12-02 Conches

Chemin de la Colombe 7

13 Chêne-Bourg

Avenue François-Adolphe-
Grison 1

14 Choulex

Salle communale

15 Collex-Bossy

Route de Collex 197

16 Collonge-Bellerive

Ecole élémentaire de
Collonge, route
d'Hermance 110

17 Cologny

Salle communale

18 Confignon

Chemin de Sous-le-Clos 32

19 Corsier

Nouveau groupe scolaire

20 Dardagny

Ecole communale de La Plaine

22 Genthod

Centre communal, chemin de
la Pralay 4

23 Grand-Saconnex

Ferme Sarasin (restaurant
scolaire)

24 Gy

Salle GYVI

25 Hermance

Ecole, chemin des Glerrets 14

26 Jussy

Mairie, route de Jussy 312

27 Laconnex

Mairie, rue de la Maison-
Forte 11

28-01 Grand-Lancy

Avenue des Communes-
Réunies 60

28-02 Petit-Lancy

Avenue Louis-Bertrand 5-7

29 Meinier

Route de La-Repentance 86

30 Meyrin

Avenue de Feuillasse 25

31 Onex

Rue des Bossons 7

32 Perly-Certoux

Mairie (ancienne salle
communale)

33 Plan-les-Ouates

Route des Chevaliers-de-
Malte 3

34 Pregny-Chambésy

Chemin de la Fontaine 77

35 Presinge

Mairie, route de Presinge 116

36 Puplinge

Salle communale, rue de
Graman 66

37 Russin

Mairie, place du Mandement 1

38 Satigny

Salle annexe à la salle
communale

39 Soral

Chemin du Creux-de-
Boisset 23

40 Thônex

Salle des Peupliers, avenue
de Thônex 37

41 Troinex

Ecole primaire

42 Vandœuvres

Centre communal

43-01 Vernier village

Route de Vernier 200

43-02 Châtelaine

Avenue de Châtelaine 84

43-03 Aire-Le Lignon

Chemin du Grand-Champ 11

43-04 Les Avanchets

Rue du Grand-Bay 13

44 Versoix

Route de Saint-Loup 10

45 Veyrier

Route de Veyrier 208

46 Suisses de l'étranger

Route des Acacias 25



Sanctions pénales

Est passible de sanctions pénales, en application des articles 279 à 283 du code pénal suisse (RS 311.0) et 183 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques (rs/GE A 5 05), quiconque notamment :

- se présente sous une fausse identité ou atteste faussement de l'identité d'un autre titulaire des droits politiques;
- signe pour un tiers la carte de vote, sauf si ce tiers est incapable de le faire lui-même pour cause d'infirmité;
- vote plus d'une fois dans une même opération électorale;
- reproduit sans droit ou contrefait un bulletin;
- détourne ou soustrait des bulletins.

Chancellerie d'Etat
Service des votations et élections
Rte des Acacias 25 – CP 1555 – 1211 Genève 26
www.ge.ch/elections

Papier recyclé
Photos : © Chancellerie d'Etat (Olivia Nemeth)
Design graphique : Olivia Nemeth, HEAD – Genève